



Nantes,
Le 20 juillet 2017

Madame la Secrétaire d'Etat en charge de l'égalité femmes-hommes,

Nous apprenons ce jeudi 20 juillet que lors d'une audition à l'assemblée nationale vous envisagez le fait de valider l'expérience de parent et particulièrement celle des mères au foyer par l'obtention du "CAP Petite Enfance" qui est devenu "CAP accompagnant éducatif petite enfance" ou d'un "Brevet d'Etat d'éducatrice de jeunes enfants", brevet qui n'existe pas.

Vous comprendrez alors notre indignation quant à cette annonce qui vient une fois de plus démontrer l'ignorance des enjeux de l'accompagnement des jeunes enfants et de leur familles dans notre société. Est ce parce qu'on aide nos enfants à faire leurs devoirs pendant leur scolarité, qu'on est apte à devenir professeur des écoles ?!

Les jeunes enfants sont des personnes dites fragiles et vulnérables qui vont développer des compétences extraordinaires pendant toute leur petite enfance et qui ont besoin à ce titre et, lorsqu'ils sont confiés à des tiers autres que les parents, de personnes formé(e)s pour les accompagner dans leur développement psycho-affectif, moteur et sensoriel. Etre professionnel(le) de la Petite Enfance, c'est PRENDRE SOIN des enfants des autres sans les enjeux affectifs présents entre un parent et son enfant. Etre parent, c'est donner toute l'affection et l'amour à son enfant en se fondant sur des principes éducatifs personnels. Ce sont des relations humaines très spécifiques fondées sur le lien d'attachement.

Il ne suffit pas d'avoir eu des enfants pour accompagner ceux des autres.

Professionnel(le)s de la petite enfance est un métier qui s'apprend.

Auxiliaires de puériculture, infirmière-puéricultrice, psychologues, psychomotriciens, Éducateurs de Jeunes Enfants, accompagnent les enfants et leurs parents dans la construction de leur lien familial, participent à l'éveil culturel du tout-petit, à son épanouissement, à sa sécurité affective, et l'accompagnent à devenir le citoyen de demain.

Quand on est professionnel(le)s de la petite enfance, nous agissons dans une démarche de prévention précoce, nous sommes en capacité d'observer les signes de maltraitance psychique ou physique et de handicap.

Quand on est professionnel(le)s de la petite enfance, nous accompagnons les futurs parents et les parents dans leur rôle de parent, nous sommes à l'écoute de leurs questionnements et de leurs doutes, sans jugement.

Tout cela Madame la secrétaire d'Etat demande formation, compétences, remise en question permanente, croisement des regards, analyse de la pratique professionnelle. L'accompagnement des personnes en situation de fragilité et de vulnérabilité que sont les jeunes enfants ne s'improvise pas.

D'autre part, vous partez du constat que de nombreuses femmes se trouvent dans des situations de précarité économique et sociale dans les zones rurales ou les banlieues pour invoquer le fait de valoriser leur

expérience de “maman” en diplôme. Ces femmes en question ont-elles eu le choix de cette situation ? La réalité est que beaucoup de femmes qui sont à temps partiel ou qui sont “maman au foyer” et notamment dans ces zones, sont dans des situations subies. Bien évidemment des parents, homme ou femme, font le choix d'élever leurs enfants mais cela reste un CHOIX.

Combien de femmes aujourd'hui renoncent à reprendre leur activité professionnelle après une maternité parce qu'elles n'ont pas de solution d'accueil adaptée à leurs moyens et à leur situation de travail ? Combien de couples décident que c'est “maman” qui ne reprendra pas le travail après une maternité parce c'est elle qui a un salaire inférieur ? Combien de femmes se trouvent dans des situations professionnelles qu'elles n'ont pas choisies ? Ce sont les femmes qui encore en France, à 80%, s'occupent des tâches domestiques dont l'éducation des enfants. Ce sont les femmes, en zones rurales ou en banlieue, qui souvent occupent des emplois précaires, mal rémunérés, avec des horaires atypiques (tôt le matin, tard le soir, en coupé), qui se retrouvent en situation de monoparentalité, et qui habitent dans des zones où les lieux d'accueil de la petite enfance manquent. Ces mêmes lieux d'accueil qui dans ces zones, ferment ou ne se créent pas parce qu'ils ne sont pas “rentables” et que la baisse des dotations aux collectivités territoriales et le système actuel de financement des EAJE, ne permet plus de pérenniser ces structures qui assurent une mission de service public et donc de service social.

Madame la secrétaire d'Etat, l'accueil des jeunes enfants et leur accompagnement tel que préconisé dans le rapport de Sylviane GIAMPINO ainsi que la condition des femmes sont des enjeux majeurs pour notre société. L'égalité femmes-hommes c'est faire en sorte que chacun quel que soit son sexe puisse faire ses choix de façon libre, pour cela nous avons besoin d'une politique ambitieuse.

Nous nous tenons à votre disposition, Madame la secrétaire d'état, pour échanger avec vous à ce sujet.

Julie MARTY PICHON

Coprésidente de la Fédération Nationale des Educateurs de Jeunes Enfants